

À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA

Circulaire n°1764

Zurich, le 9 août 2021

SG/dch

Lois du Jeu de Futsal 2021/22

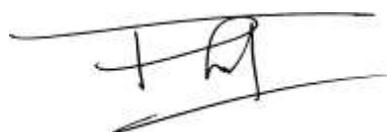
Madame, Monsieur,

La FIFA a le plaisir de vous informer que les Lois du Jeu de Futsal ont été mises à jour sur la base d'un certain nombre de modifications récemment apportées aux Lois du Jeu de Football et de Beach Soccer, et approuvées par le Conseil de la FIFA. Veuillez trouver ci-joint la synthèse des principaux amendements ainsi que les Lois du Jeu de Futsal 2021/22 complètes. Les Lois du Jeu de Futsal 2021/22 sont également disponibles sur www.fifa.com.

Pour toute question supplémentaire à ce sujet, n'hésitez pas à contacter Dominic Chielens, responsable de l'arbitrage au sein de la Sous-division de l'Arbitrage de la FIFA (refereeing@fifa.org).

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE FOOTBALL ASSOCIATION



Fatma Samoura
Secrétaire Générale

Copie à : - Conseil de la FIFA
 - Confédérations

Principaux amendements aux Lois du Jeu de Futsal 2021/22

LOI 1 – Terrain	<p>9. Buts Les poteaux et la barre transversale des deux buts doivent avoir la même forme, qui peut être carrée, rectangulaire, circulaire, elliptique ou un hybride de ces options.</p> <p>10. Déplacement des buts Si un joueur de l'équipe qui défend déplace ou renverse son propre but de façon délibérée et touche le ballon, un penalty est accordé à l'équipe adverse et le joueur fautif doit être averti ou, si son infraction a empêché l'équipe adverse de marquer ou a annihilé une occasion de but manifeste, exclu.</p> <p>Si un joueur de l'équipe qui attaque déplace ou renverse le but adverse de façon accidentelle ou délibérée, le but doit être refusé, et :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'il s'agissait d'une action accidentelle, le match doit reprendre par une balle à terre ; • s'il s'agissait d'une action délibérée et le but est entré en contact avec le ballon, un coup franc direct est accordé à l'équipe adverse et le joueur est averti ; • s'il s'agissait d'une action délibérée et le but n'est pas entré en contact avec le ballon, un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse et le joueur est averti.
LOI 4 – Équipement des joueurs	<p>4. Autre équipement</p> <p>Genouillères et coudières Si des genouillères et coudières sont portées, elles doivent être de la même couleur que la couleur dominante des manches du maillot (pour les coudières) ou de la même couleur que la couleur dominante du short/pantalon (pour les genouillères) et ne doivent pas comporter d'éléments excessivement protubérants.</p> <p>Lorsqu'il n'est pas possible d'harmoniser les couleurs, des protections noires ou blanches peuvent être portées quelle que soit la couleur dominante du maillot ou du short/pantalon. Lorsque les protections ne correspondent pas à la couleur dominante du maillot ou du short/pantalon, elles doivent toutes être de la même couleur (noir ou blanc).</p>
LOI 5 – Arbitres	<p>2. Décisions des arbitres Si le jeu a repris ou si les arbitres ont effectué un signal pour confirmer la fin de la première ou de la seconde période (y compris de la prolongation) et ont quitté le terrain et ses abords après que le chronométrateur a fait retentir le signal sonore, ou encore que le match a été définitivement arrêté, la reprise de jeu ne peut être modifiée par les arbitres, et ce même s'ils réalisent après coup qu'elle était incorrecte – en consultation ou non avec un des autres arbitres.</p> <p>3. Pouvoirs et devoirs Les arbitres : [...]</p> <ul style="list-style-type: none"> • arrêtent le jeu s'ils [...] <ul style="list-style-type: none"> ○ un penalty accordé pour lequel le joueur blessé est le gardien de but.
LOI 6 – Autres arbitres	<p>2. Pouvoirs et devoirs Le chronométrateur : veille à ce que la durée du match soit conforme aux dispositions de la Loi 7 et, à cet effet : [...]</p> <ul style="list-style-type: none"> • réenclenche le chronomètre suite à la reprise du jeu effectuée correctement, sur une rentrée de touche, une sortie de but, un corner, un coup d'envoi, un coup franc, un penalty ou une balle à terre ; • arrête le chronomètre quand un but est marqué, quand un penalty ou un coup franc est accordé, ou quand un joueur s'est blessé ; • arrête le chronomètre quand les arbitres le lui demandent ;

<p>LOI 7 – Durée d'un match</p>	<p>2. Fin des périodes de jeu Ce coup franc ou penalty est considéré comme effectué [...].</p> <p>Si un joueur de l'équipe qui défend commet une infraction avant que le coup franc direct ou le penalty soit exécuté, les arbitres demanderont à le faire retirer ou accordent un autre coup franc direct ou penalty selon le cas, conformément aux Lois du Jeu de Futsal.</p>
<p>LOI 8 – Coup d'envoi et reprise du jeu</p>	<p>2. Balle à terre</p> <p>Procédure</p> <ul style="list-style-type: none"> Le ballon est mis à terre pour un joueur de la dernière équipe à avoir touché le ballon, à l'endroit où se trouvait le ballon lorsque le jeu a été interrompu ou à l'endroit où il a été touché pour la dernière fois par un joueur, un agent extérieur ou un arbitre, à moins que le ballon se soit trouvé dans la surface de réparation de l'équipe qui défendait et que la dernière équipe à avoir touché le ballon ait été l'équipe qui attaquait. Le cas échéant, le ballon est mis à terre pour un joueur de l'équipe qui attaquait sur la ligne de la surface de réparation, au point le plus proche de l'endroit où se trouvait le ballon lorsque le jeu a été interrompu ou de l'endroit où il a été touché pour la dernière fois par un joueur, un agent extérieur ou un arbitre, en suivant une ligne imaginaire parallèle à la ligne de touche (tel qu'indiqué dans l'illustration ci-après). <p>[...]</p> <ul style="list-style-type: none"> Le ballon est en jeu lorsqu'il touche le sol et peut être disputé par n'importe quel joueur des deux équipes.
<p>LOI 10 – Issue d'un match</p>	<p>3. Séance de tirs au but Un joueur qui a été exclu durant le match ne peut prendre part aux tirs au but ; les mises en garde ou avertissements reçu(e)s durant le match ne sont pas pris(es) en compte lors de la séance de tirs au but. (...) Pendant les tirs au but (...)</p> <ul style="list-style-type: none"> Si le gardien commet une infraction qui amène le tir à devoir être à nouveau exécuté, le gardien doit recevoir une mise garde lors de la première infraction et un avertissement en cas de récidive(s). Si le tireur est sanctionné pour une infraction commise après que les arbitres ont signalé que le tir doit être exécuté, ce tir est considéré comme raté et le tireur doit être averti. Si le gardien et le tireur commettent une infraction en même temps, le tir est considéré comme raté et le tireur reçoit un avertissement.
<p>LOI 12 – Fautes et incorrections</p>	<p>1. Coup franc direct Un coup franc direct est également accordé lorsqu'un joueur commet l'une des infractions suivantes : [...]</p> <ul style="list-style-type: none"> crache sur/vers ou mord quelqu'un inscrit sur la liste de départ ou un arbitre

	<ul style="list-style-type: none"> • lance/botte un objet sur/vers le ballon, un adversaire ou un arbitre, touche le ballon avec un objet tenu à la main, ou déplace délibérément le but afin que celui-ci touche le ballon. <p>Main Afin de pouvoir déterminer les fautes de main, la limite supérieure du bras coïncide avec le bas de l'aisselle.</p> <p>Tout contact entre le ballon et le bras ou la main d'un joueur ne constitue pas nécessairement une infraction.</p> <p>Il s'agit d'une infraction lorsque le joueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • touche délibérément le ballon du bras ou de la main, par exemple avec mouvement du bras ou de la main vers le ballon ; • touche le ballon du bras ou de la main en ayant artificiellement augmenté la surface couverte par son corps. Il est considéré qu'un joueur a artificiellement augmenté la surface couverte par son corps lorsque la position de son bras ou de sa main n'est pas une conséquence du mouvement de son corps dans cette situation spécifique ou n'est pas justifiable par un tel mouvement. En ayant son bras ou sa main dans une telle position, le joueur prend le risque de toucher le ballon avec ces parties du corps et ainsi d'être sanctionné ; • marque un but : <ul style="list-style-type: none"> ○ directement de la main ou du bras, même de manière accidentelle (s'applique également au gardien) ; ○ immédiatement après que le ballon a touché son bras ou sa main, même de manière accidentelle. <p>Si aucun but n'est marqué immédiatement après qu'un joueur a accidentellement touché le ballon du bras ou de la main, le jeu doit se poursuivre, à condition que la position du bras ou de la main n'ait pas artificiellement augmenté la surface couverte par le corps du joueur.</p> <p>2. Coup franc indirect Un coup franc indirect est accordé lorsqu'un joueur : [...]</p> <ul style="list-style-type: none"> • initie délibérément une stratégie pour que le ballon soit passé (y compris sur coup franc) à son gardien de but de la tête, de la poitrine, du genou, etc. dans le but de contourner la Loi et ce, que le gardien touche ou non le ballon des mains ; le gardien de but est pénalisé s'il est celui qui initie cette stratégie délibérée ; <p>Un coup franc indirect est également accordé lorsqu'un gardien commet l'une des infractions suivantes : [...]</p> <ul style="list-style-type: none"> • touche le ballon avec les mains ou les bras dans sa surface de réparation après qu'il lui a été délibérément transmis par un coéquipier (y compris sur une rentrée de touche) ; <p>3. Mesures disciplinaires Joueurs et remplaçants</p> <p>Reprise du jeu retardée pour infliger un carton Lorsque [...] infligée, à moins que l'équipe adverse joue rapidement le coup franc et se procure une occasion de but manifeste avant que les arbitres aient pu commencer la procédure de signification de la sanction disciplinaire. La sanction est alors infligée au prochain arrêt de jeu. Si l'infraction a annihilé une occasion de but manifeste, le joueur est averti ; si l'infraction a perturbé ou stoppé une attaque prometteuse, le joueur n'est pas averti.</p> <p>Avantage Si les arbitres [...] prochain arrêt de jeu. Cependant, si l'infraction consistait à tenter d'annihiler une occasion de but manifeste, le joueur sera averti pour comportement antisportif ; si l'infraction consistait à tenter de perturber ou stopper une attaque prometteuse, le joueur ne sera pas averti.</p> <p>Infractions passibles d'avertissement</p> <p>Avertissements pour comportement antisportif Un joueur doit être averti [...] :</p>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • lorsqu'il joue le ballon de la main pour l'empêcher d'entrer dans le but alors que celui-ci est défendu par le gardien ; <p>[...]</p> <ul style="list-style-type: none"> • initie délibérément une stratégie pour que le ballon soit passé (y compris sur coup franc) à son gardien de but de la tête, de la poitrine, du genou, etc. dans le but de contourner la Loi et ce, que le gardien touche ou non le ballon des mains ; le gardien de but est averti s'il est celui qui initie cette stratégie délibérée ; <p>[...]</p> <ul style="list-style-type: none"> • demande aux arbitres d'effectuer une analyse vidéo d'un incident, par exemple en faisant un usage excessif du signe « télévision ». <p>Empêcher de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste</p> <p>Si un gardien de but annihile une occasion de but manifeste pour l'équipe adverse ou l'empêche de marquer un but en commettant une faute de main en dehors de sa surface de réparation alors que son but est vide ou qu'il n'est défendu que par un joueur de champ de l'équipe qui défend se trouvant derrière lui, il est considéré que le gardien de but est coupable d'une infraction passible d'exclusion.</p> <p>Si le nombre de joueurs de l'équipe qui attaque est égal ou supérieur au nombre de joueurs de l'équipe qui défend (hors gardien de but) lorsque le but n'est pas défendu par le gardien et que les autres critères de l'annihilation d'une occasion de but manifeste sont réunis, la situation peut être considérée comme une infraction visant à annihiler une occasion de but manifeste.</p> <p>4. Reprise du jeu après des fautes et incorrections</p> <p>Même lorsqu'un remplaçant, un joueur exclu ou un officiel d'équipe commet une infraction passible d'un coup franc direct, cela est considéré comme une faute cumulée contre son équipe.</p> <p>[...]</p> <p>Si les arbitres interrompent le jeu pour une infraction commise par un joueur – à l'intérieur ou à l'extérieur du terrain – à l'encontre d'un agent extérieur, le jeu reprendra par une balle à terre, à moins qu'un coup franc soit accordé car le joueur concerné a quitté le terrain sans la permission des arbitres.</p>
<p>LOI 13 – Coups francs</p>	<p>5. Coup franc direct à partir de la sixième faute cumulée de chaque équipe dans chaque période</p> <p>Procédure (...)</p> <p>*La position d'un joueur lors d'une reprise du jeu est déterminée par l'emplacement de ses pieds ou de toute partie de son corps en contact avec le terrain (cf. rubrique « Termes du futsal »).</p> <p>Infractions et sanctions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si, avant que le ballon soit en jeu [...] <ul style="list-style-type: none"> ○ le gardien de but de l'équipe qui défend commet une infraction : <ul style="list-style-type: none"> - le but devra être accordé si le ballon pénètre dans le but ; - le penalty ne sera pas être retiré si le ballon manque le but ou rebondit sur le(s) poteau(x) et/ou la barre transversale, à moins que l'infraction du gardien ait clairement perturbé le tireur ; - le penalty devra être retiré si le gardien empêche le ballon d'entrer dans le but. <p>Si l'infraction du gardien de but entraîne une nouvelle exécution du penalty, le gardien de but reçoit une mise en garde lors d'une première infraction et un avertissement en cas de récidive(s) durant le match.</p> • un coéquipier du gardien de but de l'équipe qui défend commet une infraction : <ul style="list-style-type: none"> ○ le but devra être accordé si le ballon pénètre dans le but ; ○ le coup franc devra être retiré si le ballon ne pénètre pas dans le but. Le joueur fautif reçoit alors une mise en garde lors d'une première infraction et un avertissement en cas de récidive(s) durant le match.

	<ul style="list-style-type: none"> un joueur de chaque équipe commet une infraction, le coup franc devra être retiré, à moins qu'un joueur ait commis une infraction plus grave, par exemple une feinte illégale ; les joueurs fautifs reçoivent une mise en garde lors d'une première infraction et un avertissement en cas de récurrence(s) durant le match ; le gardien de l'équipe qui défend et le tireur commettent une infraction en même temps, le tireur sera averti et le jeu reprendra par un coup franc indirect en faveur de l'équipe qui défend.
LOI 14 – Penalty	<p>2. Infractions et sanctions Si, avant que le ballon soit en jeu [...]</p> <ul style="list-style-type: none"> le gardien de but de l'équipe qui défend commet une infraction : <ul style="list-style-type: none"> le but devra être accordé si le ballon pénètre dans le but ; le penalty ne sera pas être retiré si le ballon manque le but ou rebondit sur le(s) poteau(x) et/ou la barre transversale, à moins que l'infraction du gardien ait clairement perturbé le tireur ; le penalty devra être retiré si le gardien empêche le ballon d'entrer dans le but. Si l'infraction du gardien de but entraîne une nouvelle exécution du penalty, le gardien de but reçoit une mise en garde lors d'une première infraction et un avertissement en cas de récurrence(s) durant le match. un coéquipier du gardien de but de l'équipe qui défend commet une infraction : <ul style="list-style-type: none"> le but devra être accordé si le ballon pénètre dans le but ; le penalty devra être retiré si le ballon n'entre pas dans le but. le gardien de l'équipe qui défend et le tireur commettent une infraction en même temps, le tireur sera averti et le jeu reprendra par un coup franc indirect en faveur de l'équipe qui défend.
LOI 15 – Rentrée de touche	<p>1. Procédure Au moment de la rentrée de touche : [...]</p> <ul style="list-style-type: none"> seul le joueur qui effectue la rentrée de touche peut se trouver en dehors du terrain (sauf disposition contraire des Lois du Jeu de Futsal – cf. Directives pratiques pour les arbitres de Futsal, rubrique « Sortie du terrain avec autorisation ») ; <p>[...] Si une rentrée de touche est exécutée et que le ballon ressort ensuite par la même ligne de touche sans qu'aucun joueur ne le touche, une rentrée de touche est accordée à l'équipe adverse, à exécuter depuis l'endroit où le ballon est sorti après la rentrée de touche initiale.</p> <p>2. Infractions et sanctions Pour toute autre infraction, y compris lorsqu'une rentrée de touche n'est pas effectuée dans les quatre secondes, une rentrée de touche doit être accordée à l'équipe adverse.</p>
LOI 16 – Sortie de but	<p>2. Infractions et sanctions Si la sortie de but n'est pas effectuée dans les quatre secondes, un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse.</p>
LOI 17 – Corner	<p>1. Procédure</p> <ul style="list-style-type: none"> Au moment où le ballon est mis en jeu, seul le tireur peut se trouver en dehors du terrain (sauf cas prévus par les Lois du Jeu de Futsal – cf. Directives pratiques pour les arbitres de Futsal, rubrique « Sortie du terrain avec autorisation »). <p>2. Infractions et sanctions Pour toute autre infraction, y compris lorsqu'un corner n'est pas effectué dans les quatre secondes ou depuis la surface de coin, une sortie de but doit être accordée à l'équipe adverse.</p>
Modifications affectant plusieurs Lois	<p>Lois 4, 5 et 12 ; Interprétation et recommandations ; Termes du futsal</p> <p>Comportement non violent inapproprié Afin que certains comportements non violents inappropriés puissent être considérés « blessants, grossiers ou injurieux » et entraîner une exclusion, « actes/agir » remplace « gestes/faire des gestes » dans les descriptions pertinentes.</p>